

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 4 avril 2024
Séance du 11 avril 2024

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS

29 Membres élus le 23 février 2024 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, GAMBIER David, TABET Lucy, DISASSINI Guy, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, DUCATILLON Nicole, DUFOUR Olivier, DOISY Cindy, DUTOMBEAU Jérôme, CAPRON Edwige, HAUSSY Jonathan, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MASCARTE Roger, MAZURE Françoise, VEREZ Richard, POULAIN Ophélie, KERRAR Maggy, BETTINI Gilles.

Membres ayant donné pouvoir : Monsieur Jamel KAHALERRAS (pouvoir à Kémici HIMEUR), Madame Nicole DUCATILLON (pouvoir à Mireille DEHEN), Monsieur Jonathan HAUSSY (pouvoir à Jérôme DUTOMBEAU)

OBJET : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique) – Services Techniques

Il est exposé aux membres de l'Assemblée délibérante qu'en fonction des besoins ses services, il sera nécessaire de recruter 2 agents contractuels sur 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article L.332-23-2° du code général de la Fonction Publique.

Vu l'article L.332-23-2° du code général de la Fonction Publique ;

Considérant qu'en prévision de la période estivale, il est envisageable de renforcer les services techniques pour l'organisation des travaux en espaces verts et ce pour la période du 13 Mai 2024 au 31 Août 2024, correspondant également à la période des congés engendrant un effectif moindre dans les services ;

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- La création à compter du 13 Mai 2024 de 2 emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.
- Ces emplois non permanents seront occupés par 2 agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application de l'article L.332-23-2° du code général de la Fonction Publique, allant du 13 Mai 2024 au 31 Août 2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'IB 367, IM 366 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Vote : Adopté à la majorité

POUR : Groupes Via Waziers et Agir pour Waziers : 26

Abstention du groupe Engagés pour Waziers : 3

La secrétaire de séance,
Madame Evelyne URBANIAK

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Laurent DESMONS



Publié sur le site internet : 25/04/2024

Envoyé en préfecture : 19/04/2024

Reçu en préfecture : 19/04/2024

Identifiant : 059-215906546-20240411-2024_047-DE